

## Réunion publique à Préseau Une réunion publique sans compromis sur le dossier SITA

Le projet de poursuite d'exploitation, de SITA sur 14 nouveaux hectares à Curgies, dans le cadre de l'enfouissement des déchets, suscite toujours l'émoi à Curgies et dans les communes riveraines. La réunion publique, d'hier soir à Préseau, a une fois de plus stigmatisé ce dossier.

### **Retour sur histoire**

Ce projet est sous les feux de la rampe, depuis mars 2006, avec notamment une journée portes ouvertes au sein du site de Curgies. Chemin faisant, l'association de Curgies est montée au créneau contre ce projet présenté à la préfecture. Dans la foulée, une manifestation importante s'est déroulée le 31 mai 2008 avec la participation de la grande majorité des maires des communes voisines, à l'exception du maire de Curgies, et d'une population nombreuse.

Face à ces inquiétudes de la population, Valérie Létard, présidente de Valenciennes Métropole et secrétaire d'Etat en charge de la solidarité, s'est attaquée au sujet alors que l'avis de la CAVM n'est que consultatif en la matière. Néanmoins, Valenciennes Métropole, au cours de son conseil du 20 juin 2008, a voté à l'unanimité une liste de recommandations à l'égard de l'entreprise Sita.

Le 04 juillet 2008, la CLIS s'est réunie (Commission Locale d'Information et de Surveillance) pour étudier ce projet. A cette occasion, la société SITA a présenté son rapport annuel d'activité où les différents collègues étaient présents (élus CAVM, association, sous-préfet, Drire, DDE, DASS, etc.). Ainsi, les élus de Valenciennes Métropole ont transmis officiellement les recommandations, votés le 20 juin, à cet organisme d'enregistrement.

"Face à cette demande des élus et des avis du commissaire enquêteur, dans un esprit de conciliation, nous avons amélioré notre projet en supprimant le traitement des ordures ménagères et des boues de stations d'épurations. Il en découle que le tonnage a été reconsidéré à hauteur de 70 000 tonnes annuel", explique Valentine Rondelez, directrice de communication de l'entreprise SITA. En l'espèce, le site ne traitera uniquement que les DIB (Déchet Industriel Banal). Les ordures ménagères seront traitées en centre d'incinération et les boues dans d'autres centres de traitements ce qui de facto annihilera les oiseaux, les odeurs déplaisantes etc. Il faut préciser que toutes ces améliorations, que ce soit SITA ou un autre spécialiste du traitement des déchets, ne constituaient pas une obligation pour la dite entreprise.

### **Amélioration ou nouveau projet ?**

"En France, la politique de traitement des déchets est une honte, on enterre et on gagne de l'argent car c'est très rentable! Curgies en a déjà pris pour 20 ans et nous allons remettre le couvert", explique furibonde Anne Marie Potier de l'association "Préservation de l'Environnement de Valenciennes-Est & des portes de l'Avesnois".

L'association demeure vent debout contre ce projet en indiquant, outre une politique globale écologique aberrante dans le traitement des déchets, que ce projet "constitue un nouveau dossier et par suite un nouveau périple administratif. Peut-on changer les règles en cours de jeu?" indique Christophe Tondeux, responsable de la communication pour l'association.

"Nous ne sommes en aucun cas dans le cadre d'un nouveau dossier mais sur des améliorations d'impact potentiel du projet initialement présenté. Ces dernières sont en ligne directe avec des demandes formulées. En conclusion, ces améliorations ne conduisent en aucun cas à l'ouverture d'un nouveau dossier et d'une nouvelle enquête publique", conclut Valentine Rondelez pour la SITA.

Ce dossier amélioré est dans les mains de la DRIRE et du préfet qui devrait donner son avis d'ici la fin 2008. Il faut rappeler que ce dernier doit jouer son rôle de garant du respect des textes et de leurs applications. La subjectivité n'a pas de mise, seul les éléments objectifs du dossier rentrent en ligne de compte pour une décision sans appel.

## **La réunion publique**

Devant une cinquantaine de personnes, en présence de Cécile Gallez, ex-vice-présidente de Valenciennes Métropole et maire de Saint Saulve, Mme Bultot s'est exprimée sur son incompréhension face à l'attitude des acteurs publics. "Comment avec le soutien de 35 communes du Valenciennois et 25 du Quercitain peut-on accepter un tel projet. Les décideurs se rendent-ils compte de la gravité de la situation?", s'exclame la présidente de l'association.

M. Chevalier, de l'association Denain Ecologie se demande pourquoi "une décharge de Classe 2 est nécessaire dans notre arrondissement. Il n'existe aucune structure de la sorte dans la région Nord Pas-de-Calais."

## **Une lettre inattendue**

Le maire de Jeanlain, Claude Laurent, a sorti un courrier qui a laissé l'auditoire médusé car il a lu à haute voix une lettre de la Ministre d'Etat Mme Alliot Marie. Cette missive indique que suite à un courrier du maire de Jeanlain interpellant "MUM", ses services ont effectué une enquête et lui ont transmis, outre les nombreux accords sur ce dossier, également une lettre de la DASS (Direction des Affaires Sanitaires et Sociales) qui s'oppose formellement à cette installation dans le cadre de la protection des nappes phréatiques. Une lettre signée Miche Alliot Marie, ministre de l'intérieur au sein du gouvernement et en charge des collectivités locales...

Daniel Carlier  
19 septembre 2008